

Prescriptions techniques pour l'implantation de conteneurs semi-enterrés (CSE)

1 Caractéristiques techniques des CSE

1.1 OMr :

Le cuvelage sera en béton et étanche. Le conteneur à déchet est en acier galvanisé. Le conteneur sera autonome et d'un volume de 5 m³. La coupole et le couvercle seront en acier. Ce dernier devra limiter le bruit lors de la fermeture et ne devra pas rester ouvert en permanence. **La finition de la partie émergée sera à valider avec les services de la commune** (Béton matricé, gravillonné lavé ou en bardage bois) et comprendra une zone de personnalisation. Le système de vidage se fera par double trappe. Le système de préhension sera de type Kinshofer.

1.2 Collecte sélective :

Le cuvelage sera en béton et étanche. Le conteneur à déchet est en acier galvanisé. Pour les corps creux (bouteilles et flacons en plastique – aluminium – acier) et les corps plats (papiers – cartons – briques alimentaires) le conteneur sera autonome et d'un volume de 5 m³. En ce qui concerne le verre, le cuvelage béton sera de 5m³ mais la cuve acier sera de 4m³.

La coupole et le couvercle seront en acier. Ce dernier devra limiter le bruit lors de la fermeture et ne devra pas rester ouvert en permanence. Une seconde trappe d'introduction verticale adaptée à la neige sera également prévue. **La finition de la partie émergée sera à valider avec les services de la commune** (Béton matricé, gravillonné lavé ou en bardage bois) et comprendra une zone de personnalisation. Le système de vidage se fera par double trappe. Le système de préhension sera de type Kinshofer.

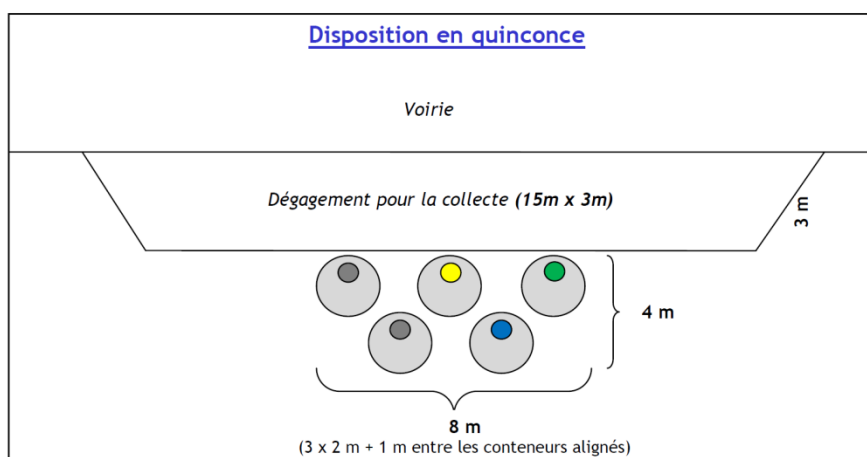
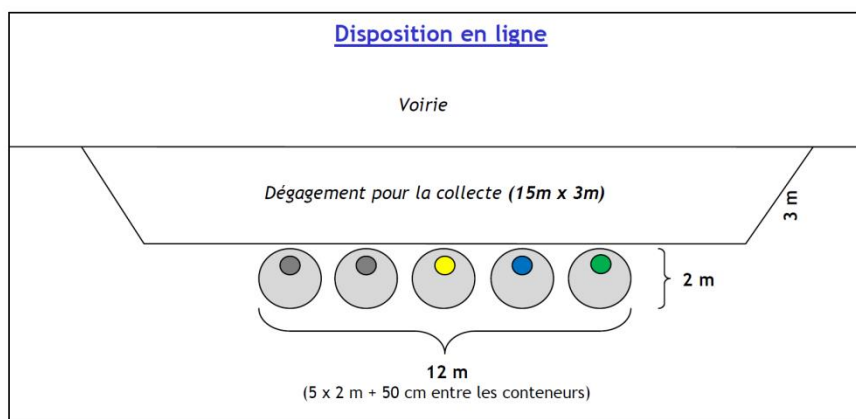
2 Accessibilité

De manière prioritaire, l'accès aux conteneurs par les usagers doit pouvoir se faire à pied, l'accès des personnes à mobilité réduite doit être pris en compte. La distance entre la sortie d'immeuble et le point de collecte doit être jugée comme raisonnable. Lorsque, pour des raisons techniques, ce point de collecte ne peut être installé à proximité immédiate des habitations, il doit se situer sur un lieu de passage couramment emprunté par les habitants usagers.

3 Règles d'implantation et d'aménagement

Lorsque plusieurs conteneurs sont nécessaires, ils peuvent être installés en ligne ou en îlot. La disposition en ligne est à priorisé afin de faciliter l'entretien, le nettoyage et le déneigement. La disposition en îlot sera utilisée en cas de manque de foncier. Les mêmes espaces sont à respecter entre les conteneurs et d'autres mobiliers urbains.

Schéma d'implantation



4 Accessibilité aux véhicules de collecte

La zone d'implantation retenue doit éviter les manœuvres du véhicule de collecte. Lorsque plusieurs zones d'implantation sont nécessaires, la voirie interne doit être conçue en chaussée lourde et dimensionnée pour la circulation des véhicules de collecte.

Pendant le vidage d'un conteneur, le véhicule ne doit pas gêner la circulation ou la visibilité.

Le(s) conteneur(s) ne doivent pas être implanté(s) à proximité d'un virage ou d'une intersection.

Le véhicule de collecte doit pouvoir se garer à moins de 5 m de chaque conteneur; la pente doit être inférieure à 5%.

Il ne doit pas y avoir de stationnement de voitures autorisé entre les conteneurs et le véhicule de collecte.



Le point de collecte doit pouvoir accueillir un camion de collecte de dimension suivante :
10m55 de longueur
3m55 de largeur (béquilles avant déployées)
Le diamètre pour la giration du camion de collecte est de 15 mètres.

5 Contraintes techniques

La zone doit également répondre à des contraintes aériennes et de sous-sol :

- pas de présence de ligne aérienne courante à moins de 10 m du à la verticale de la zone de collecte et des conteneurs.
- minimum de 1 m de déport par rapport au bord de toit le plus proche
- absence de réseaux souterrains (eaux, gaz, téléphone, fibre...)
- étude d'un ancrage supplémentaire pour les zones avec risque de présence d'eau souterraine.

